

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Centre de services scolaire des Laurentides









Message de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale du Centre de services scolaire des Laurentides

C'est avec fierté et gratitude que nous vous présentons le rapport annuel pour l'année scolaire 2023-2024, une année marquée par un engagement sans faille envers notre mission éducative et nos valeurs de bienveillance, de collaboration et d'engagement.

L'année 2023-2024 a été l'occasion de concrétiser de nombreux projets visant à enrichir notre environnement scolaire et à renforcer notre organisation. Parmi ces réalisations, nous tenons à souligner la mise en œuvre du **Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR)**, élaboré grâce au travail exemplaire et à la collaboration de l'ensemble des parties prenantes. Ce plan, véritable feuille de route, nous guidera dans les années à venir et assurera que nos actions sont alignées sur notre objectif premier : la réussite de tous nos élèves. Le PEVR est le fruit de nombreuses consultations et d'un effort collectif, témoignant de notre volonté de construire une communauté scolaire forte et unie.

Dans cet esprit, nous avons concentré nos efforts autour de trois grandes priorités organisationnelles pour l'année 2023-2024, qui sont d'ailleurs les mêmes que celles ayant guidé nos actions pour l'année 2022-2023 :

- 1. La réussite des élèves
- 2. La gestion axée sur les résultats au profit d'une culture d'amélioration continue
- 3. L'amélioration de l'expérience-employé

La **réussite des élèves** demeure au cœur de notre mission. Nous croyons fermement que chaque enfant a le droit de bénéficier d'un environnement propice à son développement et à son apprentissage. Nos actions cette année ont été orientées vers le soutien des parcours scolaires de tous nos élèves, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Comme chaque parcours est différent, nous avons mis en place des accompagnements adaptés tout au long de leur cheminement scolaire, afin de répondre aux défis particuliers de chacun et de soutenir leur évolution à chaque étape. Par exemple, des classes hybrides ont été mises en place dans certains de nos établissements, avec des résultats convaincants : cet accompagnement adapté renforce notamment l'estime de soi et la confiance des élèves, leur offrant ainsi la motivation nécessaire pour la suite.

Nous avons également poursuivi nos actions pour favoriser une **gestion axée sur les résultats**, qui nous permet de mesurer l'efficacité de nos actions et de viser l'**amélioration continue**. En mettant en place des mécanismes de suivi rigoureux et des indicateurs de performance clairs, nous pouvons mieux identifier les défis auxquels nous faisons face et adapter nos pratiques pour les surmonter. Les résultats sont analysés non seulement pour valoriser nos succès, mais surtout pour identifier les aspects à renforcer et les actions à prioriser dans une perspective d'évolution continue.

En ce sens, encore une fois cette année, l'ensemble des cadres scolaires ont participé à une formation conjointe dans le but de favoriser le développement d'un langage commun au sein de notre organisation. Au cours de la période 2023-2024, le sujet portait sur la médiation et la négociation raisonnée.

Puis, nous savons que pour offrir une éducation de qualité, il est essentiel de soutenir celles et ceux qui, chaque jour, se dévouent à la réussite de nos élèves. C'est pourquoi cette année encore, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives pour **améliorer l'expérience-employé** et renforcer le sentiment d'appartenance de nos équipes. Ces actions incluent notamment la mise en place de programmes de formation continue ainsi que des initiatives favorisant le bien-être au travail.

Par ailleurs, nous avons poursuivi la diffusion régulière de notre infolettre *Le Montagnard*, adressée à l'ensemble du personnel. Ce moyen de communication nous offre l'opportunité de réaffirmer notre engagement envers une communication ouverte et transparente. Ce canal essentiel nous permet non seulement de transmettre nos valeurs organisationnelles, mais aussi de partager des informations importantes concernant divers volets de notre mission.

Ce rapport annuel pour l'année 2023-2024 témoigne des efforts et des progrès réalisés tout au long de l'année scolaire dans le but de renforcer la qualité des services que nous offrons et de promouvoir un environnement d'apprentissage sain et inclusif. Nous sommes conscients que chaque réalisation repose sur le travail de personnes engagées, et c'est pourquoi nous souhaitons exprimer notre profonde reconnaissance envers les membres de notre communauté scolaire – élèves, familles, personnel, partenaires – pour leur confiance, leur collaboration et leur soutien continu.

Ce chemin parcouru ensemble nous rend confiants pour l'avenir. Nous abordons les prochaines années avec la certitude que, grâce à notre engagement et notre collaboration, nous pourrons poursuivre notre mission avec succès.

Martin Barbeau Président du conseil d'administration Sébastien Tardif Directeur général



Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire	5
1.1 Le centre de services scolaire en bref	5
1.2 Faits saillants	6
1.3 Services éducatifs et autres services	7
2. Gouvernance du centre de services scolaire	8
2.1 Conseil d'administration	8
2.2 Autres comités de gouvernance	9
2.3 Code d'éthique et de déontologie	11
2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	11
3. Résultats	13
3.1 Plan d'engagement vers la réussite	13
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	24
3.3 Procédure d'examen des plaintes	26
4. Utilisation des ressources	28
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	28
4.2 Ressources financières	30
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	32
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	33
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	33
5. Annexe du rapport annuel	37
a) Document de règles de régie interne	37

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Depuis plus de 50 ans, le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) poursuit sa mission d'offrir des services éducatifs de qualité et de répondre aux besoins de la région pour contribuer à son développement. Le CSSL dispense l'enseignement à quelque 9 000 élèves de 23 établissements scolaires répartis dans 36 immeubles.

En plus de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, le CSSL offre des programmes de formation professionnelle menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles ou à une attestation de spécialisation professionnelle dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente, de l'administration, de la construction ou de l'horticulture.

Le secteur de la formation générale des adultes accueille les élèves dans trois centres ou en formation à distance. De la formation sur mesure peut également être offerte par le Service aux entreprises (SAE) aux employeurs qui souhaitent enrichir les compétences professionnelles de leurs employés. Le projet COUD a également été développé, afin de de former, diplômer et intégrer (ou maintenir) en emploi des ouvriers par une formule d'alternance travail-études (ATE) dans laquelle les participants sont rémunérés pour le temps d'apprentissage en classe et en entreprise.

Territoire

Le territoire compte 3 200 kilomètres carrés et représente 4 385 kilomètres linéaires. Il couvre 33 municipalités regroupées principalement au sein des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides. La municipalité de Saint-Donat, où nous avons une école, est cependant située sur le territoire de la MRC de Matawinie.

Administrativement, les établissements scolaires sont répartis en trois secteurs : sud, centre et nord. Le centre administratif est situé au secteur centre, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Établissements scolaires

Écoles primaires	Écoles secondaires	Centres
Au-Cœur-de-la-Nature	École secondaire Augustin- Norbert-Morin	Centre de formation professionnelle des Laurentides (3)
Campus primaire Mont-	École secondaire Curé-	Centre de formation générale
Tremblant	Mercure	des Cimes (3)
Chante-au-Vent	Polyvalente des Monts	
École de l'Expédition	Sacré-Cœur (primaire et secondaire)	
École primaire de Saint-	Vert-Pré (primaire et	
Sauveur	secondaire)	
Fleur-des-Neiges		
L'Arc-en-Ciel		

La Relève	
Le Carrefour	
L'Odyssée	
Le Tremplin	
Lionel-Groulx – Monseigneur-	
Bazinet	
Monseigneur-Ovide-	
Charlebois – Monseigneur-	
Lionel-Scheffer	
Notre-Dame-de-la-Sagesse	
Saint-Jean-Baptiste – Sainte-	
Marie	
Saint-Joseph	

1.2 Faits saillants

- Août 2023 : Relocalisation du Pavillon Lionel-Groulx : des modulaires seront installés sur le terrain de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse
- Août 2023 : Rentrée 2023-2024 : le personnel scolaire est au rendez-vous dans les établissements du CSSL
- Septembre 2023 : <u>Lancement du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 : un engagement collectif pour l'éducation</u>
- Novembre 2023 : <u>Mission accomplie dans un esprit collaboratif pour le nouveau</u>

 <u>Pavillon Lionel-Groulx</u>
- Novembre 2023 : <u>Un investissement de plus de 4, 2 M\$ pour une rénovation</u> majeure de l'école primaire La Relève à La Minerve
- Novembre 2023 : Inauguration du Pavillon Tournesol : une atmosphère renouvelée
- Novembre 2023 : <u>Ensemble vers un avenir brillant : Relance de la Fondation pour la réussite des élèves du CSSL !</u>
- Janvier 2024 : <u>Le Centre de services scolaire des Laurentides se positionne quant au</u> plan de rattrapage annoncé par le ministère de l'Éducation
- Février 2024 : Transition secondaire-collégial : une collaboration fructueuse
- Février 2024 : Le CSSL annonce le déploiement de son Programme Équilibre
- Mars 2024 : Éclipse solaire du 8 avril : le CSSL conçoit des outils de sensibilisation
- Juin 2024 : <u>Nouveauté dans le milieu de l'éducation : l'unification du secteur adulte du CSSL</u>

1.3 Services éducatifs et autres services

Parallèlement à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ainsi que la formation professionnelle et la formation générale des adultes, le CSSL offre des services particuliers et complémentaires afin de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages. Le Centre de services scolaire des Laurentides offre des services pour les élèves aux prises avec une limitation, un handicap, ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Beaucoup de ces élèves fréquentent une classe régulière et bénéficient d'un accompagnement ou de services adaptés. Par ailleurs, certaines classes sont dédiées à un groupe d'élèves présentant des difficultés particulières. Le territoire du Centre de services scolaire est divisé administrativement en trois pôles géographiques et certains services sont répartis selon une approche sectorielle pour regrouper des services selon les secteurs sud, centre ou nord ou encore sur une base régionale où tous les élèves du Centre de services scolaire sont regroupés. D'autres classes sont situées localement pour accueillir les élèves du territoire juridictionnel de l'école. Plus d'informations se trouvent sur le site Internet du CSSL.

Le CSSL bénéficie également du soutien d'une équipe de professionnels au niveau des services complémentaires, notamment des psychoéducateurs, un psychologue, des orthophonistes, des orthopédagogues et des ergothérapeutes.

Le Centre de services scolaire offre également des services d'enseignement pour des élèves en provenance du réseau des services sociaux relevant du Centre jeunesse des Laurentides à l'école Vert-Pré d'Huberdeau et dans certaines écoles de Sainte-Agathe-des-Monts.

La reddition de comptes relative à la qualité de ces services se reflète dans les objectifs et le degré d'atteinte des cibles du Plan d'engagement vers la réussite.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

Nom	Poste occupé	Précision
Martin Barbeau, président	Membre parent	District des Pays d'en-haut
Gabriel Dagenais, vice-président	Membre parent	District des Hauteurs
Véronique Menand	Membre parent	District au Cœur-du-Territoire
Normand Sénéchal	Membre parent	District du Grand-Tremblant
Marie-Hélène Vigeant	Membre parent	District des Belles Histoires
Dominic Asselin (démission au 23	Membre de la	Personne issue du milieu municipal,
février 2024)	communauté	de la santé, des services sociaux ou des affaires
Daphné Beauchamp-Young (poste	Membre de la	Personne issue du milieu
vacant au 10 avril 2024)	communauté	communautaire, sportif ou culturel
André Mongeau	Membre de la	Personne ayant une expertise en
	communauté	matière financière ou comptable ou
		en gestion des ressources financières
		ou matérielles.
Charles Perreault (assermenté le 5	Membre de la	Personne ayant une expertise en
février 2024)	communauté	matière de gouvernance, d'éthique,
		de gestion des risques ou de gestion
		des ressources humaines
Pierre-Luc Tremblay	Membre de la	Personne âgée de 18 et 35 ans
	communauté	
Dominic Bergeron (assermenté le 17	Membre du personnel	Personnel enseignant
janvier 2024)		
Marie-Ève Laframboise	Membre du personnel	Direction d'établissement
Stéphanie Leclerc (assermentée le	Membre du personnel	Personnel d'encadrement
1 ^{er} juillet 2023)		
Pascal Savard	Membre du personnel	Personnel de soutien

Calendrier des séances tenues

- 30 août 2023
- 11 octobre 2023
- 17 janvier 2024
- 7 février 2024
- 10 avril 2024
- 5 juin 2024
- 26 juin 2024 (ajournement)

Décisions du conseil d'administration

- Désignation d'un responsable du traitement des plaintes
- Entérinement d'achat de locaux modulaires aux fins du pavillon Lionel-Groulx
- Entérinement des règles de régie interne des règles de fonctionnement du Comité d'enquête et à la déontologie
- Fusion de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et du service aux entreprises
- Adoption du Plan sur les mesures d'atténuation des risques comité de collusion, corruption – Bilan gestion des risques de corruption/collusion
- Adoption du Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027
- Adoption d'amendements à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école
- Autorisation de signature d'un acte de cession et confirmation de l'emplacement d'une nouvelle école en remplacement de l'école Chante-au-Vent
- Adjudication d'un contrat pour des motifs d'urgence structurelle école La Relève
- Signature des protocoles d'entente concernant le gymnase à Saint-Donat

2.2 Autres comités de gouvernance

■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Sébastien Tardif
	Louis Piché
	Véronique Menand
	Pascal Savard
	Gabriel Dagenais
	Normand Sénéchal
Comité de vérification	Sébastien Tardif
	Marie-Josée Albert
	Dominic Asselin
	Stéphanie Leclerc
	Martin Barbeau
	André Mongeau
Comité des ressources humaines	Sébastien Tardif
	Nathalie Couturier
	Martin Barbeau
	Pierre-Luc Tremblay
	Normand Sénéchal
	Marie-Hélène Vigeant

■ Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres¹

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Sébastien Tardif
	Julie Lamonde
	Louis Piché
	Stéphane Sénécal
	Marie-Josée Albert
	Nathalie Couturier
	Pierre-Luc Normand
	Caroline Provost
	Stéphanie Leclerc
	Vincent Massé
	Isabelle Nareau
	Marie-Ève Laframboise
	Benoit Langlois
	Philippe-Antoine Gosselin
	Daniel Gauthier
	Marie-Chantal Arcand
	Louis-Dave Bergeron
	Emmy Therrien
	Louis-Dave Bergeron
	Caroline Archambault
	Gino Sauro
	Janic Lépine
	Julie Brunelle
	Annick Thibault
	Marie-Sol Lacroix
	Annie Marcotte
	Marie-Claude Séguin
	Marc Bertrand
	Véronique Landry-Bolduc
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et	Emmy Therrien
aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Caroline Provost
Comité consultatif de transport	Sébastien Tardif
	Pascal Savard
	Gabriel Dagenais
	Normand Sénéchal
Comité de parents (ou comité régional de parents	Jules Ludny
et comité central de parents, le cas échéant)	, Marie-Claude Paquette
	Mariève Telmosse
	Marie-Josée Gosselin

¹ Au 30 mai 2023

10

Philippe Doré
Nadia Laurin
Mélanie Vaillancourt
Michèle Brière
Emie Labrecque-Tremblay
Mélanie Bouchard
Alexandra Godin
Mélanie Bertrand
Thérèsa Gauthier
Cindy Johnson
Mélanie Santos
Marie-Hélène Vigeant
Roxanne Goulet

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Les règles de régie interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie visées à l'article 29 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA d'un CSS sont en annexe au présent document.

Aucun manquement n'a été constaté durant l'année 2023-2024.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

 Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

	Reddition de comptes 2023-2024 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1.	Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	
2.	Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	
3.	Divulgations fondées	
4.	Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	
	1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	
	2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	
	3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	
	4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	
	5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité	

	d'une personne ou à l'environnement	
	6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	
5.	Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	

Aucune divulgation d'actes répréhensibles n'a eu lieu durant l'année scolaire 2023-2024.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

À noter que le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 est entré en vigueur dès l'année scolaire 2023-2024.

ENJEU 1 : UN PARCOURS DE RÉUSSITE POUR CHACUN

■ Orientation 1 : Accroître la réussite et la persévérance scolaire de l'élève par un soutien et un accompagnement adaptés à sa situation tout au long de son parcours

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2023-2024	Résultats 2024- 2025	Résultats 2025- 2026	Résultats 2026- 2027	Résultats 2027- 2028
Objectif 1 : D'ici juin 2027, accroître la réussite des élèves en littératie en augmentant de 15 % le nombre d'élèves dans la zone « sans risque ».	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4º année du primaire	80 % (plan stratégique)	62,8 %				
	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2º année du secondaire	75 % (plan stratégique)	58,8 %				
	Pourcentage d'élèves dans la zone « sans risque » en français	Primaire : 79,7 % Secondaire : 62 %	Primaire : 63 % Secondaire : 45,2 %				
Objectif 2 : D'ici juin 2027, accroître la réussite des élèves en numératie en augmentant de 15 % le nombre d'élèves dans la zone « sans risque ».	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6º année du primaire, dans le réseau public	Résoudre : 75 % (plan stratégique)	76,9 %				
	Pourcentage d'élèves dans la zone « sans risque » en mathématique	Primaire: 81 % Secondaire: 1er cycle: 71,6 % 3e secondaire: 72,7 % 4e secondaire CST : 61,6 % 4e secondaire SN: 74,3 %	Primaire: 67,1 % Secondaire: 1er cycle: 55 % 3e secondaire: 50,6 % 4e secondaire CST: 55,2 % 4e secondaire SN: 59 %				

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2023-2024	Résultats 2024- 2025	Résultats 2025- 2026	Résultats 2026- 2027	Résultats 2027- 2028
Objectif 3 : D'ici juin 2027, accroître la persévérance scolaire en augmentant de 10 % le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire.	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	86 % (plan stratégique)	Cohorte 2017- 2024 Total : 68, 58 % Après 5 ans : 61, 18 % Après 6 ans : 66,53 %				
	Taux d'obtention des garçons d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	81 % (plan stratégique)	62,73 %				
	Taux d'obtention des élèves HDAA d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	63 % (plan stratégique)	57,93 %				
Objectif 4 : D'ici juin 2027, augmenter de 10 % la diplomation en formation professionnelle.	Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	85 % (plan stratégique)	Données non disponibles				
	Nombre d'élèves inscrits qui débutent une formation	592	754				

■ Orientation 2 : Assurer le développement des compétences professionnelles selon les pratiques issues de la recherche qui agissent sur la réussite

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2023-2024	Résultats 2024- 2025	Résultats 2025- 2026	Résultats 2026- 2027	Résultats 2027- 2028
Objectif 5 : D'ici juin 2027, actualiser le plan de développement professionnel du personnel enseignant au regard des objectifs du PEVR.	Taux de satisfaction du personnel enseignant quant au développement de leurs compétences	85 %	Aucune donnée				
	Taux de satisfaction des constats sur les impacts positifs chez les élèves	85 %	Aucune donnée				
Objectif 6 : D'ici juin 2027, déployer les plans de développement professionnel au regard des référentiels de	Référentiels de compétences pour tous les intervenant.e.s en soutien direct aux élèves connus et appliqués de tous	4 référentiels sur 4	Non complété				
compétences des intervenant.e.s en soutien direct aux	Nombre de plans de développement	2 plans de développement	Aucun complété pour les 4 corps				

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2023-2024	Résultats 2024- 2025	Résultats 2025- 2026	Résultats 2026- 2027	Résultats 2027- 2028
élèves (TES, PEH, surveillant.e.s, éducateur.rice.s en service de garde).	professionnel déployés pour les intervenant.e.s en soutien direct aux élèves	sur 4	d'emploi inscrits				
Objectif 7 : D'ici juin 2027, mettre en place	Référentiel de compétences des directions d'établissement connu et appliqué de tous	1 référentiel sur 1	En cours de traitement en collaboration avec la DGA				
des conditions permettant aux directions d'exercer un leadership stratégique sur la base d'une vision partagée.	Taux de satisfaction quant au développement des compétences en termes de leadership pédagogique	85 %	Sondage: 95 % des directions soutiennent avoir reçu un soutien adéquat pour l'atteinte de leurs objectifs professionnels.				

ENJEU 2 : DES ENVIRONNEMENTS FAVORISANT LE BIEN-ÊTRE DE CHACUN

■ Orientation 1 : Offrir un milieu professionnel stimulant où chaque membre du personnel se sent reconnu et valorisé

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2023-2024	Résultats 2024- 2025	Résultats 2025- 2026	Résultats 2026- 2027	Résultats 2027- 2028
Objectif 8 : D'ici juin	Taux de rétention du personnel enseignant durant les 5 premières années d'exercice de la profession	90 % (personnel régulier)	84,3 %				
2027, avoir un taux de rétention de 85 % des personnels scolaires.	Taux de rétention des personnels scolaires par corps d'emploi	85 % par corps d'emploi (personnel régulier)	Soutien: 79,5 % Enseignants: 91,8 % Professionnels: 77,8 % Cadres: 93,8 % Global: 85,4 %				
Objectif 9 : D'ici juin 2027, augmenter le taux de satisfaction au travail chez le personnel du CSSL.	Taux de satisfaction par catégorie d'emploi par un sondage biannuel	85 % pour toutes les catégories d'emploi	Aucun sondage en 2023-2024				

Orientation 2 : Construire un vivre-ensemble harmonieux au sein des établissements dans le respect des différences

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2023-2024	Résultats 2024- 2025	Résultats 2025- 2026	Résultats 2026- 2027	Résultats 2027- 2028
Objectif 10 : D'ici juin 2027,	Indice de bien-être des élèves et des personnels au sein des écoles et des centres par un sondage biannuel	90 % pour les élèves et le personnel	82 % élèves au primaire 74 % élèves au secondaire 81 % pour le personnel				
augmenter le sentiment de sécurité des élèves et du personnel.	Sentiment de sécurité des élèves par un sondage biannuel	90 %	Primaire 82 % Secondaire 67 %				
	Sentiment de sécurité du personnel par corps d'emploi par un sondage biannuel	90 % pour toutes les catégories d'emploi	Aucun sondage en 2023-2024				
	Indice de bien-être des élèves et des personnels au sein des écoles et des centres par un sondage biannuel	90 % pour les élèves et le personnel	Aucun sondage en 2023-2024				
Objectif 11 : D'ici juin 2027, mettre	Taux de satisfaction des conditions mises en place par un sondage biannuel	85 % pour les élèves et le personnel	Aucun sondage en 2023-2024				
en place des conditions favorisant la santé et le développement du bien-être des élèves et du personnel.	Taux de participation des élèves de niveau secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier	50 % (plan stratégique)	39, 95 %				
	Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de la situation de leur milieu	100 % (plan stratégique)	En attente du référentiel du ministère				

Explication des résultats

Objectif 1 – D'ici juin 2027, accroître la réussite des élèves en littératie en augmentant de 15 % le nombre d'élèves dans la zone « sans risque » : cet objectif est considéré comme non-atteint, bien que plusieurs actions soient mises en œuvre pour favoriser des résultats visant à atteindre les cibles : accompagnement au niveau des enseignants, maintien du modèle de Ràl et mise en place de différents programmes et niveaux d'intervention (Forêt de l'alphabet, grilles d'analyse, etc.). Aussi, 9 écoles primaires ont maintenant une CAP en français, qui a été amorcée en 2024-2025. Il est à noter que la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4^e année du primaire, est en progression au regard des résultats de juin 2023 passant de 55,9 % à 62,8 %.

L'objectif n'est pas encore atteint au secondaire et un écart de **16,2** % nous sépare de la cible de **75** % pour les élèves ayant obtenu un résultat entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire en français écriture de la 2^e secondaire.

De plus, un écart de **16,8** % nous sépare de la cible de **62** % pour les élèves qui se situent dans la zone sans risque en français au secondaire.

Actions entreprises:

Nous avons mis en place un accompagnement auprès des enseignants, basé sur des équipes collaboratives et des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP). Les directions et conseillers pédagogiques participent à des communautés de pratique pour soutenir la mise en place des CAP dans les écoles. D'autres démarches importantes sont en cours :

- Comité de cocréation en français écriture, 2^e secondaire : Mise en place d'un comité regroupant des représentants enseignants de chaque école secondaire.
- Arrimage des pratiques évaluatives : Le comité travaille à harmoniser les approches d'évaluation en écriture pour assurer une cohérence et une progression pédagogique entre les établissements.
- Mise en place d'équipes collaboratives dans chacune des écoles secondaires en français.

Objectif 2 – D'ici juin 2027, accroître la réussite des élèves en numératie en augmentant de 15 % le nombre d'élèves dans la zone « sans risque » : cet objectif est partiellement atteint. La cible de 75 % des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6^e année du primaire, dans le réseau public a été dépassée de 1,9 % pour atteindre 79,5 %. Les cibles visées en pourcentage d'élèves dans la zone « sans risque » en mathématique n'ont pas été atteintes autant au primaire qu'au secondaire, bien que des actions soient mises en place afin d'atteindre les cibles.

Cet objectif n'est pas atteint au secondaire :

- Au 1^{er} cycle, l'écart est de **16,6** % par rapport à la cible de **71,6** %.
- En 3^e secondaire, un écart de **22,1** % subsiste avec une cible de **72,7** %.
- En 4^e secondaire CST, l'écart est de **6,4** % (cible : **61,6** %).
- En 4^e secondaire SN, l'écart est de **15,3** % (cible : **74,3** %).

Actions entreprises:

Les mêmes initiatives que pour la littératie sont mises en œuvre, notamment un accompagnement renforcé pour les enseignants, les CAP dans les écoles et des communautés de pratique pour soutenir les directions et conseillers pédagogiques.

Objectif 3 – D'ici juin 2027, accroître la persévérance scolaire en augmentant de 10 % le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire : en 2024, le taux de diplomation et de qualification est de 68,58 %, avec un écart de 17,42 % par rapport à la cible de 86 %.

Actions entreprises:

Un comité sur la persévérance scolaire et un deuxième concernant la relance des élèves non diplômés est en place pour 2024-2025. Ils ont pour mandat d'identifier et de promouvoir les meilleures pratiques afin de favoriser la diplomation et la qualification.

Objectif 4 – D'ici juin 2027, augmenter de 10 % la diplomation en formation professionnelle : les données ne sont pas disponibles.

Objectif 5 – D'ici juin 2027, actualiser le plan de développement professionnel du personnel enseignant au regard des objectifs du PEVR: cet objectif est en progression. Des offres de service ont été convenues entre les équipes de direction, les enseignants et les services des ressources éducatives pour mieux répondre aux besoins de développement en lien avec les objectifs du PEVR.

Objectif 6 – D'ici juin 2027, déployer les plans de développement professionnel au regard des référentiels de compétences des intervenant.e.s en soutien direct aux élèves (TES, PEH, surveillant.e.s, éducateur.rice.s en service de garde) : les tables d'expertise travaillent à déployer les référentiels, notamment ceux des secrétaires et des TES. Celui en service de

garde devrait se faire cette année considérant que nous avons un « super TESG » depuis cette année. En ce qui a trait au surveillant, il sera déployé l'an prochain faute de lieu pour voir au déploiement.

Objectif 7 – D'ici juin 2027, mettre en place des conditions permettant aux directions d'exercer un leadership stratégique sur la base d'une vision partagée :

RH - Les rencontres pour réfléchir à un éventuel référentiel de compétences ont tardé en raison du fait que la Fédération des centres de services scolaires du Québec prévoyait en déployer un. Nous avons quand même débuté les rencontres pour déterminer ce qui est propre au CSSL. Les rencontres se poursuivent tout au cours de l'année.

SRÉ- Cet objectif progresse grâce à plusieurs initiatives concrètes visant à renforcer le leadership stratégique des directions scolaires autour d'une vision commune. Voici les principales actions en cours :

- Communautés de pratiques (CoP) : Création de CoP pour les directions, directions adjointes et conseillers pédagogiques afin de soutenir la mise en place de CAP (communautés d'apprentissage professionnelles) basées sur des données concrètes pour améliorer la réussite des élèves.
- Offre de services structurée : Soutien personnalisé aux établissements pour atteindre les objectifs du PEVR, incluant l'accompagnement des équipes collaboratives.
- Collaboration et cocréation : Mise en place de comités incluant enseignants et directions pour développer des pratiques pédagogiques cohérentes dans les matières à sanction.
- Accompagnement stratégique : Demande de soutien du projet CAR pour renforcer l'implantation des CAP.
- Tables pédagogiques : Organisation de rencontres régulières pour le secondaire, l'éducation des adultes et la formation professionnelle, favorisant le partage de stratégies et la réflexion collective.
- **Formation au leadership stratégique** : Tables de réflexion pour outiller les directions dans leur rôle de leaders pédagogiques.

Objectif 8 – D'ici juin 2027, avoir un taux de rétention de 85 % des personnels scolaires : tous les efforts sont de mise pour atteindre cette cible et c'est au fil du temps que nous pourrons voir les bénéfices des efforts déployés. À titre d'exemple, ont été mis en place : le programme

Équilibre, une formation sur la médiation, une formation en Lean Management, la révision des processus d'accueil, le programme d'insertion professionnelle (enseignant, soutien), etc.

Objectif 9 – D'ici juin 2027, augmenter le taux de satisfaction au travail chez le personnel du CSSL: Aucun sondage n'a été fait en 2023-2024.

Objectif 10 – D'ici juin 2027, augmenter le sentiment de sécurité des élèves et du personnel : Cet objectif est considéré comme non atteint, mais est en constant développement, puisque le service des ressources éducatives a mis sur pied un comité bien-être constitué de professionnels, en concertation avec l'agente de développement du CISSS, pour supporter les milieux. Aussi, tous les plans de lutte contre la violence et l'intimidation ont été révisés par cette équipe et des pistes d'amélioration ont été transmises aux directions. De plus, chaque école primaire et secondaire a reçu un bilan de ses résultats au sondage CVI (climat, violence et intimidation) porté par François Bowen, chercheur, et Éric Morissette, professeur universitaire. Des questionnements et des pistes d'amélioration sont émis pour chacune des écoles. Quant au référentiel bien-être du Ministère, nous sommes en attente.

Objectif 11 – D'ici juin 2027, mettre en place des conditions favorisant la santé et le développement du bien-être des élèves et du personnel :

RH- Plusieurs initiatives visant à soutenir la santé et le bien-être ont été mises en place : formation sur la santé psychologique et les risques psychosociaux des cadres et du comité paritaire santé et sécurité, déploiement du programme Équilibre, etc.

SRÉ- Cet objectif est considéré comme non atteint, mais est en constant développement, puisque le service des ressources éducatives a mis sur pied un comité bien-être constitué de professionnels, en concertation avec l'agente de développement du CISSS pour supporter les milieux. Un site Internet comportant des ressources a été créé. Aussi, tous les plans de lutte contre la violence et l'intimidation ont été révisés par cette équipe et des pistes d'amélioration ont été transmises aux directions.

Pour le secondaire, pour ce qui est de la mise en place de projets pédagogiques particuliers (PPP), il y a actuellement un écart de **10,5** % qui subsiste. En 2024-2025, une école secondaire a mis sur pied un nouveau PPP, couvrant désormais tous les élèves du 1^{er} cycle. Pour les autres écoles, un accompagnement est en cours pour développer des PPP conformes aux critères du MÉQ, avec des projets supplémentaires prévus pour 2025-2026.

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Objectif	Indicateur	CIBLE 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	RÉSULTATS 2024-2025	RÉSULTATS 2025-2026	RÉSULTATS 2026-2027
	1. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	84,7 %	68, 58 %			
	2. Taux de réussite des garçons	80,7 %	62,73 %			
	3. Taux de réussite des EHDAA	62,6 %	57,93 %			
Objectif 1 : Accroître la réussite des élèves	4. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4e année du primaire (réseau francophone, public)	72,5 %	62,8 %			
	5. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6° année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone)	68,0 %	76,9 %			
	6. Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, 2e année du secondaire (réseau francophone, public)	60,0 %	58,8 %			
Objectif 2 : Moderniser et valoriser la formation professionnelle	8. Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	81,9 %	Données non disponibles			
Objectif 4 : Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers	11. Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier	50 %	39,95 %			

Objectif	Indicateur	CIBLE 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	RÉSULTATS 2024-2025	RÉSULTATS 2025-2026	RÉSULTATS 2026-2027
Objectif 5 : Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves	de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu	25 %	En attente du référentiel du ministère			

Indicateur 1 – Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire : en 2024, le taux de diplomation et de qualification est de 68,58 %, avec un écart de 17,42 % par rapport à la cible de 86 %.

Actions entreprises:

Un comité sur la persévérance scolaire et un deuxième concernant la relance des élèves non diplômés est en place pour 2024-2025. Ils ont pour mandat d'identifier et de promouvoir les meilleures pratiques afin de favoriser la diplomation et la qualification.

Indicateur 2 - Taux de réussite des garçons : cet objectif est considéré comme non atteint.

Indicateur 3 – Taux de réussite des EHDAA: cet objectif est considéré comme non atteint, bien que plusieurs actions soient mises en œuvre pour favoriser des résultats visant à atteindre la cible ministérielle (coenseignement, classes hybrides, équipe multidisciplinaire volante, complémentarité dans les services avec nos partenaires dont le CISSS, formation et accompagnement du personnel).

Indicateur 4 – Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4e année du primaire (réseau francophone, public): cet indicateur est non atteint. Il est à noter que la proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4^e année du primaire, est en progression au regard des résultats de juin 2023 passant de 55,9 % à 62,8 %.

Indicateur 5 – Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6e année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone) : cet indicateur est atteint. La cible a été dépassée de 1,9 % pour atteindre 79,5 %.

Indicateur 6 – Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2e année du secondaire (réseau francophone, public): L'objectif n'est pas encore atteint au secondaire et un écart de 16,2 % nous sépare de la cible de 75 % pour les élèves ayant obtenu un résultat entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire.

Actions entreprises:

Nous avons mis en place un accompagnement auprès des enseignants, basé sur des équipes collaboratives et des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP). Les directions et conseillers pédagogiques participent à des communautés de pratique pour soutenir la mise en œuvre des CAP dans les écoles.

D'autres démarches importantes sont en cours :

- Comité de cocréation en français écriture, 2^e secondaire : Mise en place d'un comité regroupant des représentants enseignants de chaque école secondaire.
- Arrimage des pratiques évaluatives : Le comité travaille à harmoniser les approches d'évaluation en écriture pour assurer une cohérence et une progression pédagogique entre les établissements.
- Mise en place d'équipes collaboratives dans chacune des écoles secondaires en français.

Indicateur 8 – Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans : les données sont non disponibles.

Indicateur 11 – Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier: actuellement, un écart de 10,5 % subsiste. En 2024-2025, une école secondaire a mis sur pied un nouveau PPP, couvrant désormais tous les élèves du 1^{er} cycle. Pour les autres écoles, un accompagnement est en cours pour développer des PPP conformes aux critères du MÉQ, avec des projets supplémentaires prévus pour 2025-2026.

Indicateur 12 – Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu : cet objectif est considéré comme non atteint puisque le référentiel bien-être du Ministère n'a pas encore été déployé. Or, une analyse de situation a été faite avec le CVI et d'autres actions concertées avec le CISSS sont déployées.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

• Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Au-Cœur-de-la-Nature (79 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
Campus primaire Mont- Tremblant (847 élèves)	Aucun événement déclaré	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Chante-au-Vent (184 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
École de l'Expédition (105 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
École primaire de Saint- Sauveur (1023 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Fleur-des-Neiges (387 élèves)	Aucun événement déclaré	Moins de 10 événements déclarés	0 %
L'Arc-en-Ciel (66 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
La Relève (81 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
Le Carrefour (145 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	0 %
L'Odyssée (152 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Le Tremplin (158 élèves)	Aucun événement déclaré	Aucun événement déclaré	0 %
Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet (268 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Monseigneur-Ovide- Charlebois – Monseigneur-Lionel-	Aucun événement déclaré	Moins de 10 événements déclarés	0 %

Scheffer (156 élèves)			
Notre-Dame-de-la-	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
Sagesse (210 élèves)	déclarés	déclarés	
Sacré-Cœur (primaire)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
(172 élèves)	déclarés	déclarés	
Saint-Jean-Baptiste –	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
Sainte-Marie (493 élèves)	déclarés	déclarés	
Saint-Joseph (510 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement déclaré	0 %
École secondaire Augustin-Norbert-Morin (1228 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
École secondaire Curé-	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
Mercure (938 élèves)	déclarés	déclarés	
Polyvalente des Monts	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
(972 élèves)	déclarés	déclarés	
Sacré-Cœur (secondaire)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
(132 élèves)	déclarés	déclarés	
Vert-Pré	Aucun événement déclaré En collaboration avec le centre jeunesse	Aucun événement déclaré En collaboration avec le centre jeunesse	0 %

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Établissement scolaire	Nature de la plainte	Nature des interventions	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Chante-au- Vent	Violence	Rencontre avec les parents, demande pour l'obtention de services, implication de partenaires externes	0 %
Lionel-Groulx – Monseigneur- Bazinet	Violence	Rencontre avec les parents, démarches pour un changement de groupe	0 %
Lionel-Groulx – Monseigneur- Bazinet	Intimidation	Rencontre avec les parents, protocole de prévention active et d'intervention, suivi avec partenaires et psychoéducateur	0 %
Saint-Joseph	Intimidation	Des communications, rencontres et actions concrètes ont été posées par les divers intervenants du milieu pour : - revoir la situation et y assurer un suivi important; - apporter les correctifs nécessaires; - réviser et enrichir les protocoles en place.	0 %
École primaire de Saint-	Violence	Protocole d'intervention individualisé, cohérence des interventions de tous les acteurs au dossier	0 %

Sauveur			
Campus primaire Mont- Tremblant	Violence	Changement de classe	0 %
Campus primaire Mont- Tremblant	Intimidation	Rencontres avec les parents, cohérence des interventions de tous les acteurs au dossier	0 %
École secondaire Augustin- Norbert-Morin	Intimidation/violence	Suivi rapproché TES, changement de casier (endroit stratégique), carte de circulation, contrat de paix, médiation, rencontres avec les parents, communication aux personnels concernés / surveillance accrue	0 %

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, le Protecteur national de l'élève est responsable de l'application de la procédure de traitement des plaintes et des signalements dans le milieu scolaire québécois.

Cette procédure, nationale et uniformisée, permet au Protecteur national de l'élève, soutenu par un réseau de protecteurs régionaux de l'élève présents dans toutes les régions du Québec, de garantir le respect des droits des élèves et de leurs parents. Ensemble, ils contribuent à l'amélioration continue des services offerts dans le réseau de l'éducation.

En conformité avec la Loi sur le protecteur national de l'élève, le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) a également mis en place ce nouveau processus de traitement des plaintes en nommant une responsable dédiée à cette fonction. Les plaintes peuvent être déposées par l'élève lui-même, par l'enfant visé par l'article 16, ou encore par les parents de ceux-ci, s'ils estiment qu'un service attendu ou en cours de prestation au CSSL ne répond pas à leurs attentes ou s'il y a lieu de soulever des insatisfactions.

En vertu des obligations prescrites par l'article 21 de la Loi, la nouvelle procédure a été largement publicisée dans tous les établissements du CSSL. Des affiches sont présentes dans chaque école et centre, et la procédure complète est accessible à partir de chaque page web des établissements ainsi que sur le site principal du CSSL, à l'adresse suivante : <u>Processus de plainte</u>.

Pour l'année scolaire 2023-2024, la responsable du traitement des plaintes (RTP) a traité huit plaintes relativement à l'intimidation et la violence et aucune plainte d'acte de violence à caractère sexuel conformément à la procédure du traitement des plaintes prévue à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

Interventions visant à lutter contre l'intimidation et la violence :

En vertu de l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*, les directions d'établissement voient à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Elles reçoivent et traitent avec diligence tout signalement et toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Depuis 2011, le Centre de services scolaire des Laurentides a, en collaboration avec les directions d'établissement et les équipes-écoles, procédé à l'implantation du système de soutien aux comportements positifs (système SCP) dans l'ensemble de ses écoles. Le système SCP est reconnu comme étant un système efficace, appuyé par la recherche, pour la réduction des comportements de violence et d'intimidation. Entre autres, il met en valeur la notion de respect des autres, tout en favorisant la participation des élèves et la mobilisation du personnel. Parallèlement, le programme d'encadrement positif (PEP), service offert aux élèves qui présentent des difficultés particulières (comportement, anxiété, démotivation, etc.), a aussi été implanté. La combinaison de ces deux systèmes a permis de réduire les gestes de violence et d'intimidation au sein du CSSL en plus d'augmenter le taux de diplomation.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Afin de mettre en œuvre son Plan d'engagement vers la réussite, le Centre de services scolaire des Laurentides s'est doté d'objectifs de répartition des ressources rigoureux qui soutiennent la réussite scolaire de tous les élèves et l'atteinte des cibles incluses dans les projets éducatifs des établissements.

Dans un esprit de subsidiarité, le CSSL souhaite faire bénéficier les établissements de la plus grande marge budgétaire possible et favoriser la transférabilité au niveau des sommes disponibles, tout en respectant l'équilibre budgétaire.

La répartition des ressources disponibles entre les établissements est effectuée de façon équitable et transparente, en tenant compte des critères établis par le comité de répartition des ressources. Ces critères doivent respecter les encadrements légaux des conventions collectives et des politiques s'appliquant au Centre de services scolaire et à ses établissements.

Les principes de la répartition annuelle des revenus²

Distribuer les allocations supplémentaires ciblées provenant du ministère de l'Éducation selon les fins auxquelles elles ont été allouées, et ce, dans un délai raisonnable (référence à l'article 275 de la LIP).

Respecter les priorités budgétaires du Centre de services scolaire, et ce, en vertu de son Plan d'engagement vers la réussite (référence aux articles 209,1 et 275 de la LIP).

Effectuer la répartition des ressources de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements et les services, des inégalités sociales et économiques auxquelles les établissements sont confrontés, et du Plan d'engagement vers la réussite en excluant les revenus autonomes des établissements.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères de répartition des ressources sont établis afin de tenir compte des besoins spécifiques des établissements et d'assurer une répartition équitable.

Selon le type d'allocation à répartir, plusieurs critères peuvent être considérés. En concertation avec le CRR, l'application de ces critères pour chaque situation est précisée annuellement dans le document Critères de répartition des revenus.

Les critères de répartition sont subdivisés en quatre grandes catégories pour chacun des trois ordres d'enseignement (jeunes, éducation des adultes et formation professionnelle) :

² Les objectifs et les principes de répartition des ressources du CSSL sont davantage décrits dans le document Objectifs et principes de répartition des ressources 2023-2024.

Élèves :

- réguliers;
- en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- en situation de handicap;
- élèves recevant des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.

Indice de défavorisation :

- Indice de milieu socio-économique (IMSE);
- Indice du seuil de faible revenu (SFR).

Réussite des élèves :

- taux de réussite;
- élèves ayant un plan d'intervention.

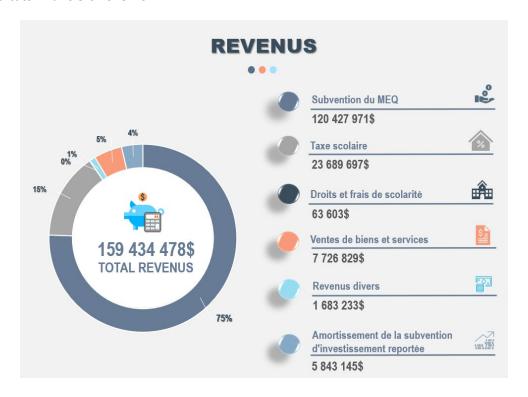
Autres critères :

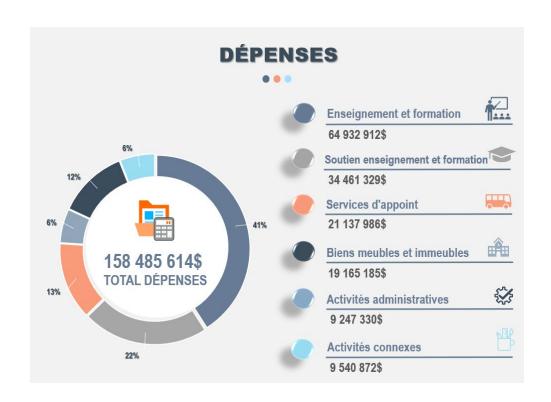
- nombre d'élèves par établissement;
- nombre de bâtiment et leur superficie;
- strates d'élèves (exemple 0-100, 101 à 200, 201 à 300, 300 et plus);
- nombre de groupes;
- type de programmes;
- plage horaire où les services sont offerts;
- nombre d'employé(e)s équivalent temps plein;
- autres critères jugés pertinents, selon le type d'allocation.

4.2 Ressources financières

En conformité avec l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique, nous publions un résumé des états financiers du Centre de services scolaire des Laurentides pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024.

Résultats financiers 2023-2024







État de la situation financière au 30 juin 2024

	2024	2023
		(redressé)
REVENUS		
Subvention du MEQ	120 427 971	127 186 304
Taxe scolaire	23 689 697	22 518 882
Droits de scolarité et frais de scolarisation	63 603	149 815
Ventes de biens et services	7 726 829	8 086 994
Revenus divers	1 683 233	945 836
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	5 843 145	14 415 707
Total des revenus	159 434 478	173 303 538
CHARGES		
Enseignement et formation	64 932 912	63 151 917
Soutien à l'enseignement et à la formation	34 461 329	33 997 864
Services d'appoint	21 137 986	19 854 397
Activités administratives	8 468 459	7 380 427
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	19 165 185	16 550 509
Activités connexes	9 540 872	5 749 803
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	767 219	173 574
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	11 652	-500 703
Total des charges	158 485 614	146 357 788
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	948 864 *	26 945 750

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	126790 :05	00:00	126790 :05	85
2. Personnel professionnel	97965 :95	136 :74	98102 :69	80
3. Personnel enseignant (avec poste)	950341 :93	2932 :77	953274 :70	1008
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	499741 :30	3843 :55	503584 :85	482
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	114996 :10	2580 :94	117577 :04	91
Total en heures	1789835 :33	9494 :00	1799329 :33	

Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	2038112.94
Total des heures rémunérées effectuées (B)	1799329 :33
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul: (C) = (B) – (A)	- 238783.61
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	Oui

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	13	Plus petit: 30 616,56 \$ Plus élevé: 82 991,78 \$ Total : 606 576,79\$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	235	Plus petit: 25 000 \$ Plus élevé: 38 719 993,99 \$ Total: 83 681 496,18 \$
Total	248	

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

■ Dépenses relatives à l'entretien des immeubles dans le budget courant (900-1-62*)

2022-2023 (Année précédente)	2023-2024 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Budget courant
0\$	2 392 132 \$	1 572 093 \$	3 964 225 \$

■ Dépenses relatives aux petits travaux de réfection et transformation des bâtiments (RTB-18-19-20-21-22-23) :

2022-2023	2023-2024		
(Année précédente)	(Année de reddition de comptes)		
Solde non investi,	Investissements	Sommes engagées	Sommes non investies,
ni engagé	réalisés		ni engagées
0\$	1 495 427 \$	311 667 \$	1 609 445 \$

■ Dépenses relatives au Maintien d'actif immobilier (MB19 à MB24) et Résorption du déficit de maintien (RDMA21 à RDMA24):

2022-2023 (Année précédente)	2023-2024 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes réservées par la planification, mais non encore engagées
0\$	3 705 446 \$	3 006 720 \$	33 371 928 \$

Dépenses relatives à la construction de la nouvelle école à Saint-Sauveur :

2022-2023 (Année précédente)	2023-2024 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Budget alloué	Dépenses	Ouverture prévue
0\$	55 668 486 \$	13 057 490 \$	Août 2025

■ Dépenses relatives à la construction de la nouvelle école à Val-David :

2022-2023 (Année précédente)	2023-2024 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Budget alloué	Dépenses	Ouverture prévue
0 \$	29 325 020 \$	385 811 \$	Août 2027

■ Dépenses relatives à la construction de la nouvelle école à Sainte-Adèle :

2022-2023 (Année précédente)	2023-2024 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Budget alloué	Dépenses	Ouverture prévue
0\$	17 967 374 \$	167 699 \$	Août 2028

■ Dépenses relatives à la construction d'un gymnase à Saint-Donat (Portion CSSL) :

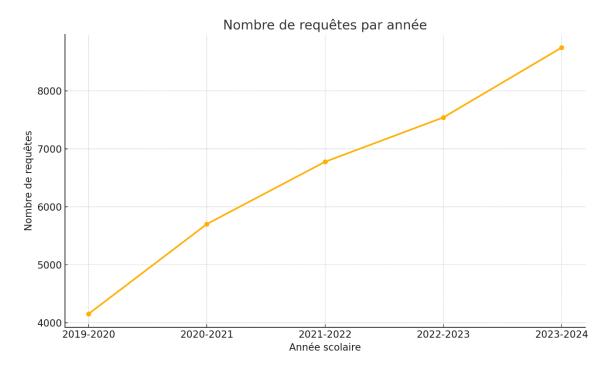
2022-2023 (Année précédente)	2023-2024 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Budget alloué	Dépenses	Ouverture prévue
0\$	5 300 000 \$	120 593 \$	Décembre 2026

4.5.2 Ressources informationnelles

Les ressources informationnelles en quelques chiffres :

- Outils numériques
 - Acquisition de 188 écrans tactiles interactifs (475 000 \$) et 520 portables pour le personnel (183 000 \$) ainsi que 1040 ordinateurs de bureau pour les classes (307 000 \$)
- Infrastructure réseau
 - 155 000 \$ ont été redirigés vers l'acquisition d'écrans tactiles interactifs (dans les classes officielles des écoles) afin de terminer proactivement le retrait de vieux TNI (projecteurs)
 - 160 000 \$ ont été redirigés vers l'acquisition d'ordinateurs de table et portables dans les écoles afin d'acquérir un maximum d'ordinateurs compatibles avec Windows 11 (avant octobre 2025)
 - Acquisition et remplacement des pare-feu principaux du CSSL
 - Acquisition de 54 commutateurs de réseautique 48 ports pour les établissements
 - Acquisition de 40 points d'accès Wi-Fi afin de bonifier et maintenir le service sansfil
 - Acquisition et remplacement d'un serveur d'infrastructure
- Sécurité de l'information
 - Monitorage et traitement de 1845 alertes de sécurité comparativement à 1227 en 2022-2023

Le soutien technique aux usagers des écoles et des centres est en pleine croissance.



2019-2020: 4151 requêtes

2020-2021: 5701 requêtes

2021-2022 : 6776 requêtes

2022-2023 : 7541 requêtes

2023-2024 : 8746 requêtes

Quelques réalisations:

■ Infrastructure, sécurité et infonuagique :

- Migration de l'ensemble des fichiers informatiques administratifs des écoles et du centre de services scolaire vers Microsoft Office 365 (SharePoint et OneDrive).
- Acquisition de modules convertisseurs téléphoniques analogiques vers téléphonie IP pour l'ensemble des établissements afin de permettre le retrait des lignes de fax.
- Réalisation de 2 audits obligatoires (MCN) pour la sécurité de l'environnement Office 365 et pour la conformité des opérations TI.
- Sélection du fournisseur et signature du contrat CAG d'infonuagique d'infrastructure avec Amazon (AWS)(PCCTI).
- Réalisation de deux campagnes de sensibilisation d'hameçonnage.
- Implantation de mesures supplémentaires en lien avec la validation de la conformité de la prise des sauvegardes des données numériques (fichiers,

- machines virtuelles) du CSSL.
- Application de plusieurs configurations de sécurité sur les différents systèmes
 TI afin de rehausser le niveau de sécurité et de se conformer aux mesures/exigences du MCN.
- Migration de la version Windows Server de cinq serveurs d'infrastructure vers la version moderne.

Développement (programmation) et intelligence d'affaires (BI) :

- Participation à une communauté de pratique en intelligence numérique régionale et implantation de trois rapports Power BI pour les services éducatifs.
- Avancements en lien avec la conversion de 70 rapports patrimoniaux vers Power BI.
- Ajout du système de gestion de demandes/requêtes JIRA pour les services des ressources matérielles, CSST et gestion des plaintes. Ajout de 27 nouveaux types de requêtes pour l'ensemble des services utilisant le système JIRA.
- Travaux de développement (programmation) sur 4 outils technologiques pour améliorer la gestion des vacances, les demandes de remboursement des frais de déplacement et la gestion des budgets.
- Développement de 12 rapports de gestion pour les services administratifs.

5. Annexe du rapport annuel

a) Document de règles de régie interne

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE - Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie



Rapport annuel 2023-2024 présenté au conseil d'administration à la séance du 11 décembre 2024.

Cette publication a été réalisée par le Service du secrétariat général et des communications du Centre de services scolaire des Laurentides, avec la collaboration de :

- Direction générale
- Service des ressources financières
- Service des ressources éducatives
- Service des ressources humaines
- Service des ressources matérielles et du transport scolaire
- Service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Internet du Centre de services scolaire à l'adresse suivante : www.csslaurentides.gouv.qc.ca.